



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'INSCRIPTION INITIALE/REINSCRIPTION SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES

En demandant à être inscrit sur la liste de la cour d'appel, vous acceptez de consacrer une partie de votre temps au service de la justice et de lui apporter votre concours, vos connaissances techniques, votre expérience professionnelle en exécutant telle mission qui peut vous être confiée par une juridiction.

Vous trouverez ci-joints :

- un dossier d'inscription initiale/réinscription.
- la nomenclature telle qu'elle résulte des arrêtés du 10 juin 2005 et du 12 mai 2006 et dans laquelle vous devez obligatoirement choisir, sans en modifier l'intitulé ni le code, la/les spécialité(s) dans lesquelles vous demandez votre inscription.

En application de l'article 8 du décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel dresse la liste des experts au cours de la première quinzaine du mois de novembre.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Vous ne devez constituer qu'un seul dossier de candidature même si vous postulez dans plusieurs spécialités.

Par ailleurs, vous ne pouvez être inscrit que sur une seule liste de cour d'appel.

Vous trouverez, ci-joint, la trame du dossier de candidature à l'inscription initiale/réinscription qui doit être scrupuleusement respectée.

La page 1 devra être très soigneusement renseignée ainsi que la dernière page qui comporte une déclaration sur l'honneur qui devra être obligatoirement signée.

ENVOI OU DÉPÔT DU DOSSIER

Ce dossier de candidature devra être adressé, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé contre récépissé, avant le 1er mars de chaque année, au Procureur de la République près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel vous exercez votre activité professionnelle principale.

Le dossier de candidature est envoyé ou déposé auprès du seul parquet duquel vous dépendez (dépôt auprès d'une seule juridiction).

Vous trouverez, ci-dessous mentionnées, les adresses des différents parquets du ressort.

- TJ de Montpellier - place Pierre Flotte, 34000 Montpellier,
- TJ de Béziers, 93 avenue du Président Wilson 34500 Béziers
- TJ de Carcassonne, 28 boulevard Jean Jaurès, 11000 Carcassonne
- TJ de Narbonne, 19 boulevard du Général de Gaulle, 11100 Narbonne
- TJ de Perpignan 6 Place Arago, CS 90921, 66020 Perpignan cedex
- TJ de Rodez, Bd de Guizard - BP. 3123, 12031 Rodez Cedex 9

LISTE DES PIÈCES A PRODUIRE PERSONNES PHYSIQUES

- lettre de motivation manuscrite, lisible et signée
- photocopie de la CNI ou du passeport en cours de validité et, éventuellement, photocopie du titre de séjour
 - justificatif du lieu d'exercice professionnel
 - Si vous n'avez plus d'activité professionnelle, un justificatif de domicile
 - éventuellement justificatif de votre inscription antérieure
 - photocopie des diplômes et titres universitaires obtenus et, le cas échéant, leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères
 - liste des publications et travaux effectués
 - le cas échéant, la déclaration d'affiliation à l'URSSAF
 - pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail.
 - pour toute profession relevant d'un ordre professionnel joindre l'attestation d'inscription
 - Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat, le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 prévoit que le cumul d'une activité accessoire (expertises) avec une activité principale est subordonnée à la délivrance d'une autorisation par l'autorité dont relève l'intéressé. Pour obtenir cette autorisation, une demande écrite doit être faite à l'autorité compétente. En l'absence de décision expresse écrite contraire dans le délai de réponse d'un mois, l'intéressé est réputé autorisé à exercer l'activité accessoire. Dans ce cas, l'intéressé joint la copie de sa demande.(Décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels + loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires).

LISTE DES PIÈCES A PRODUIRE PERSONNES MORALES

- lettre de candidature motivée manuscrite du dirigeant, et signée
- K BIS et numéro d'inscription Siret
- fiche détaillée des activités de la personne morale
- liste des publications et travaux effectués, justifications qu'elle dispose des moyens techniques et des personnels qualifiés appropriés
- justification qu'elle a son siège social, une succursale ou un établissement technique en rapport avec sa spécialité, dans le ressort de la cour d'appel
- production de ses statuts : toute personne détenant une fraction égale ou supérieure à 10 % du capital de la société devra obligatoirement remplir la 1ère page du dossier : identité et adresse

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE

Service des experts

Parquet du Procureur de la République

**NOTICE DE RENSEIGNEMENT EN VUE DE L'INSCRIPTION
SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES 2022**

CE DOSSIER- ACCOMPAGNE DES PIECES JUSTIFICATIVES DEMANDEES-DOIT ÊTRE IMPERATIVEMENT DEPOSE AU PARQUET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE AVANT LE 1ER MARS

Nom patronymique :.....

Nom d'usage :.....

Prénom.....

Date de naissance :..... Lieu naissance:.....

Nationalité:

Uniquement en cas de naissance à l'étranger

Filiation : de:.....

et de:.....

Situation de famille :

Adresse professionnelle :.....

Domicile :.....

Les renseignements demandés ci-dessous figureront sur la liste mise en ligne sur le site internet de la cour d'appel de Montpellier.

Adresse postale.....

.....

Tél:..... Portable.....

Adresse électronique (obligatoire).....

S'agit-il : - d'une première demande oui

non

(Précisez les années des précédentes demandes et joindre la copie de la dernière décision de rejet de candidature)

.....

- d'une demande de réinscription quinquennale *

- d'une demande de réinscription après probation *

▪ d'une demande de transfert d'une autre cour d'appel (art. 16) *

▪ d'une demande d'extension de rubrique **

Avez-vous déposé cette année un dossier d'inscription ou de réinscription dans une autre cour d'appel ?

oui

non

si oui laquelle

(* uniquement pour les experts déjà inscrits)

(**la demande d'extension est assimilée à une première demande, et si votre demande d'extension coïncide avec votre réinscription après probation ou quinquennale : vous devez présenter deux dossiers bien distincts).

SPECIALITE(S) DEMANDEE(S)

Exemple :

RUBRIQUE : C01 dans le domaine BATIMENT-TRAVAUX PUBLICS

SPECIALITE DEMANDEE: C-01.01 acoustique, bruit, vibration

Pour les demandes en langue précisez la traduction ou (et) l'interprétariat

H-01 correspond à l'interprétariat

H-02 correspond à la traduction

les 4 derniers chiffres correspondent à la langue demandée.

Exemple : **H-01.05.01** interprète en Espagnol

H-02. 05.01 Traduction en Espagnol

.....

.....

Avez-vous été déjà commis pour des missions d'expertises judiciaires ?

OUI NON Dans l'affirmative : cour(s) d'appel(s) et date(s)

.....

.....

Indication des moyens et des installations dont vous pouvez disposer pour l'exercice des missions d'expert.

.....

.....

Le candidat effectue-t-il ou a-t-il effectué des expertises pour le compte de compagnie d'assurance ou de mutuelle ?

Oui Non

Si oui dans quel domaine (appréciation de préjudices économiques et financiers, réparation de dommages corporels.....)

.....

Le candidat est-il lié avec une société d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert ? Apportez toute précision utile :

.....

Le candidat exerce-t- il des fonctions auprès du conseil des prud'hommes ou du tribunal de commerce?

Oui Non

dans l'affirmative, lesquelles

.....

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des indications fournies ci-dessus. Je déclare n'avoir pas fait acte de candidature sur une autre cour d'appel. Je m'engage à faire connaître tous changements qui interviendraient dans ma situation et apporterai une modification aux renseignements fournis ci-dessus.

Fait à..... le

Signature :

NOMENCLATURE DES RUBRIQUES AVEC LEURS SPECIALITES

A-AGRICULTURE - AGRO-ALIMENTAIRE - ANIMAUX - FORETS

A-01 AGRICULTURE

- A-01.01 AMÉLIORATIONS FONCIÈRES
- A-01.02 APPLICATIONS PHYTOSANITAIRES
- A-01.03 CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS
- A-01.04 ECONOMIE AGRICOLE
- A-01.05 ESTIMATIONS FONCIÈRES
- A-01.06 HYDRAULIQUE AGRICOLE
- A-01.07 MATÉRIEL AGRICOLE
- A-01.08 PÉDOLOGIE ET AGRONOMIE
- A-01.09 PRODUCTIONS DE GRANDES CULTURES ET SPÉCIALISÉES

A-02 AGRO-ALIMENTAIRE

A-03 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT RURAL

A-04 ANIMAUX AUTRES QUE D'ELEVAGE

A-05 AQUACULTURE

A-06 BIOTECHNOLOGIES

A-07 ELEVAGE

A-08 HORTICULTURE

A-09 NEIGE ET AVALANCHE

A-10 NUISANCES - POLLUTIONS AGRICOLES ET DEPOLLUTION

A-11 PECHE - CHASSE - FAUNE SAUVAGE

A-12 SYLVICULTURE

A-13 VITICULTURE ET OENOLOGIE

A-14 SANTE VETERINAIRE

- A-14.01 BIOLOGIE VÉTÉRINAIRE
- A-14.02 CHIRURGIE VÉTÉRINAIRE
- A-14.03 IMAGERIE VÉTÉRINAIRE
- A-14.04 MÉDECINE VÉTÉRINAIRE
- A-14.05 QUALITÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

B-ARTS, CULTURE, COMMUNICATION ET MEDIAS, SPORT

B-01 ECRITURES

- B-01.01 DOCUMENTS ET ÉCRITURES
- B-01.02 PALÉOGRAPHIE

B-02 GENEALOGIE

B-03 OBJETS D'ART ET DE COLLECTION

- B-03.01 ARMES ANCIENNES
- B-03.02 BIJOUTERIE, JOAILLERIE, HORLOGERIE, ORFÈVRERIE
- B-03.03 CÉRAMIQUES ANCIENNES ET D'ART
- B-03.04 CRISTALLERIE
- B-03.05 EBÉNISTERIE
- B-03.06 ETOFFES ANCIENNES ET TISSAGES

- B-03.07 FERRONNERIE ET BRONZES
- B-03.08 GRAVURES ET ARTS GRAPHIQUES
- B-03.09 HÉRALDIQUE
- B-03.10 LIVRES ANCIENS ET MODERNES
- B-03.11 LUTHERIE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE
- B-03.12 MEUBLES ET MOBILIERS ANCIENS
- B-03.13 NUMISMATIQUE ET MÉDAILLES
- B-03.14 PHILATÉLIE
- B-03.15 SCULPTURES
- B-03.16 TABLEAUX
- B-03.17 TAPISSERIES ET TAPIS
- B-03.18 VITRAUX ET VITRERIE D'ART

B-04 PRODUCTIONS CULTURELLES ET DE COMMUNICATION

- B-04.01 CINÉMA, TÉLÉVISION, VIDÉOGRAMME
- B-04.02 IMPRIMERIE
- B-04.03 MUSIQUE
- B-04.04 PHOTOGRAPHIE
- B-04.05 PRESSE, ÉDITION
- B-04.06 PUBLICITÉ
- B-04.07 THÉÂTRE, SPECTACLES VIVANTS

B-05 PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE

- B-05.01 GESTION DES DROITS D'AUTEUR
- B-05.02 GESTION DES DROITS DES ARTISTES ET INTERPRÈTES
- B-05.03 GESTION DES DROITS DÉRIVÉS ET DE REPRODUCTION
- B-05.04 GESTION DES DROITS À L'IMAGE

B-06 SPORT

C-BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE

C-01 BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS

- C-01.01 ACOUSTIQUE, BRUIT, VIBRATION
- C-01.02 ARCHITECTURE, INGÉNIERIE
- C-01.03 ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR
- C-01.04 ASCENSEUR, MONTE-CHARGES, ESCALIERS MÉCANIQUES - REMONTÉES MÉCANIQUES
- C-01.05 ASSAINISSEMENT
- C-01.06 ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION
- C-01.07 ELECTRICITÉ
- C-01.08 ENDUITS
- C-01.09 EXPLOSION - INCENDIE
- C-01.10 GÉNIE CIVIL
- C-01.11 GESTION DE PROJET ET DE CHANTIER
- C-01.12 GROS OEUVRE - STRUCTURE

C-01.13 HYDRAULIQUE
C-01.14 MARBRERIE
C-01.15 MENUISERIES
C-01.16 MIROITERIE, VITRERIE
C-01.17 MONUMENTS HISTORIQUES
C-01.18 MURS RIDEAUX - BARDAGES
C-01.19 PISCINES
C-01.20 POLLUANTS DU BÂTIMENT
C-01.21 PLOMBERIE, SANITAIRE, ROBINETTERIE, EAU, GAZ
C-01.22 REVÊTEMENTS INTÉRIEURS
C-01.23 RÉSEAUX PUBLICS
C-01.24 ROUTES, VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS
C-01.25 SOLS
C-01.26 THERMIQUE
C-01.27 TOITURE
C-01.28 TOPOMÉTRIE
C-01.29 TRAVAUX SOUS-MARINS
C-01.30 URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN

C-02 GESTION IMMOBILIERE

C-02.01 BORNAGE, DÉLIMITATION, DIVISION DE LOTS
C-02.02 ESTIMATIONS IMMOBILIÈRES
C-02.03 GESTION D'IMMEUBLE - COPROPRIÉTÉ

D-ECONOMIE ET FINANCE

D-01 COMPTABILITE

D-01.01 EXPLOITATION DE TOUTES DONNÉES CHIFFRÉES, ANALYSE DE L'ORGANISATION ET SYSTÈMES COMPTABLES
D-01.02 COMPTABILITÉS SPÉCIALES (COMPTES CONSOLIDÉS, BANQUES, COMPTABILITÉ PUBLIQUE, ASSURANCES.)

D-02 EVALUATION D'ENTREPRISE ET DE DROITS SOCIAUX

D-03 FINANCES

D-03.01 FINANCE D'ENTREPRISE
D-03.02 MARCHÉS FINANCIERS ET PRODUITS DÉRIVÉS
D-03.03 OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE CRÉDIT
D-03.04 OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE GESTION DES RISQUES
D-03.05 OPÉRATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

D-04 GESTION D'ENTREPRISE

D-04.01 ANALYSE DE GESTION
D-04.02 CONTREFAÇONS, CONCURRENCE DÉLOYALE
D-04.03 DISTRIBUTION COMMERCIALE, FRANCHISES, CONCESSIONS
D-04.04 ETUDE DE MARCHÉS
D-04.05 STRATÉGIE ET POLITIQUE GÉNÉRALE D'ENTREPRISE

D-05 GESTION SOCIALE (conflits sociaux)

D-06 FISCALITE

D-06.01 FISCALITÉ PERSONNELLE

D-06.02 FISCALITÉ D'ENTREPRISE

D-07 DIAGNOSTIC D'ENTREPRISE

E-INDUSTRIES

E-01 ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE

E-01.01 AUTOMATISMES

E-01.02 INTERNET ET MULTIMÉDIA

E-01.03 LOGICIELS ET MATÉRIELS

E-01.04 SYSTÈMES D'INFORMATION (MISE EN OEUVRE)

E-01.05 TÉLÉCOMMUNICATIONS ET GRANDS RÉSEAUX

E-02 ENERGIES ET UTILITES

E-02.01 ELECTRICITÉ

E-02.02 ENERGIE SOLAIRE

E-02.03 NUCLÉAIRE

E-02.04 PÉTROLE, GAZ ET HYDROCARBURES

E-02.05 UTILITÉS (AIR, EAU, VAPEUR)

E-03 POLLUTION

E-03.01 AIR

E-03.02 DÉCHETS

E-03.03 EAU

E-03.04 SOLS

E-04 MECANIQUE

E-04.01 MÉCANIQUE GÉNÉRALE (MATÉRIAUX ET STRUCTURES)

E-04.02 MACHINES

E-04.03 INGÉNIERIE MÉCANIQUE

E-05 METALLURGIE

E-05.01 MÉTALLURGIE GÉNÉRALE

E-05.02 ASSEMBLAGE (SOUDAGE, BRASSAGE,...)

E-05.03 CHAUDRONNERIE

E-05.04 ACTIVITÉS ANNEXES (ANALYSES, ESSAIS, CONTRÔLES, ...)

E-06 PRODUITS INDUSTRIELS

E-06.01 CHIMIE

E-06.02 FILIÈRE BOIS ET PLASTURGIE

E-06.03 PROCÉDÉS DE FABRICATION INDUSTRIELLE

E-06.04 TEXTILE ET HABILLEMENT - PEAUX ET FOURRURES

E-06.05 MÉTAUX ET MÉTALLURGIE

E-07 TRANSPORT (Matériel)

E-07.01 AÉRONAUTIQUE, ESPACE

E-07.02 APPAREILS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION

E-07.03 APPAREILS DE TRANSPORT SUR CÂBLES

E-07.04 AUTOMOBILES, CYCLES, MOTOCYCLES, POIDS LOURDS

E-07.05 MATÉRIEL FERROVIAIRE

E-07.06 NAVIRES

E-08 TRANSPORT (Usage et Usagers)

E-08.01 AÉRIEN

E-08.02 NAVAL

E-08.03 TERRESTRE

E-09 PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

E-09.01 BREVETS

E-09.02 MARQUES

E-09.03 MODÈLES

F-SANTÉ

F-01 MÉDECINE

F-01.01 ALLERGOLOGIE

F-01.02 ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

F-01.03 ANESTHÉSIOLOGIE ET RÉANIMATION (SERVICES ET SOINS MÉDICAUX D'URGENCE)

F-01.04 BIOLOGIE ET MÉDECINE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA REPRODUCTION

F-01.05 CANCÉROLOGIE, RADIOTHÉRAPIE

F-01.06 CARDIOLOGIE

F-01.07 DERMATOLOGIE - VÉNÉROLOGIE

F-01.08 ENDOCRINOLOGIE ET MALADIES MÉTABOLIQUES

F-01.09 GASTRO-ENTÉROLOGIE ET HÉPATOLOGIE

F-01.10 GÉNÉTIQUE

F-01.11 GYNÉCOLOGIE MÉDICALE

F-01.12 HÉMATOLOGIE - TRANSFUSION

F-01.13 MALADIES INFECTIEUSES, MALADIES TROPICALES

F-01.14 MÉDECINE GÉNÉRALE

F-01.15 MÉDECINE INTERNE - GÉRIATRIE ET BIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT

F-01.16 MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION

F-01.17 MÉDECINE ET SANTÉ DU TRAVAIL

F-01.18 MÉDECINE VASCULAIRE

F-01.19 NÉPHROLOGIE

F-01.20 NEUROLOGIE

F-01.21 OPHTALMOLOGIE MÉDICALE

F-01.22 OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE (ORL) MÉDICALE

F-01.23 PARASITOLOGIE ET MYCOLOGIE

F-01.24 PÉDIATRIE

F-01.25 PHARMACOLOGIE FONDAMENTALE - PHARMACOLOGIE CLINIQUE

F-01.26 PNEUMOLOGIE

F-01.27 RHUMATOLOGIE

F-02 PSYCHIATRIE

F-02.01 PSYCHIATRIE D'ADULTES

F-02.02 PÉDOPSYCHIATRIE

F-03 CHIRURGIE

F-03.01 CHIRURGIE DIGESTIVE

F-03.02 CHIRURGIE GÉNÉRALE

F-03.03 CHIRURGIE INFANTILE

F-03.04 CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET STOMATOLOGIE

F-03.05 CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE

F-03.06 CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE, ESTHÉTIQUE - BRÛLOGIE

F-03.07 CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIO-VASCULAIRE

F-03.08 CHIRURGIE VASCULAIRE

F-03.09 GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE

F-03.10 NEUROCHIRURGIE

F-03.11 OPHTALMOLOGIE

F-03.12 OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE (ORL) ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE

F-03.13 UROLOGIE

F-04 IMAGERIE MEDICALE ET BIOPHYSIQUE

F-04.01 RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE

F-04.02 BIOPHYSIQUE ET MÉDECINE NUCLÉAIRE

F-05 BIOLOGIE MEDICALE ET PHARMACIE

F-05.01 ALCOOLÉMIE

F-05.02 BACTÉRIOLOGIE-VIROLOGIE - HYGIÈNE HOSPITALIÈRE

F-05.03 BIOCHIMIE BIOLOGIQUE

F-05.04 BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE

F-05.05 BIostatistiques, Informatique Médicale et Technologies de Communication

F-05.06 EPIDÉMIOLOGIE, ÉCONOMIE DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

F-05.07 HÉMATOLOGIE BIOLOGIQUE

F-05.08 IMMUNOLOGIE BIOLOGIQUE

F-05.09 NUTRITION

F-05.10 PHARMACOLOGIE BIOLOGIQUE

F-05.11 PHYSIOLOGIE

F-05.12 SCIENCES DU MÉDICAMENT

F-05.13 SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES ET TECHNOLOGIES PHARMACEUTIQUES

F-06 ODONTOLOGIE

F-06.01 ODONTOLOGIE GÉNÉRALE

F-06.02 ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE - ORTHODONTIE

F-06.03 PROTHÉSISTES DENTAIRES

F-07 PSYCHOLOGIE

F-07.01 PSYCHOLOGIE DE L'ADULTE

F-07.02 PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT

F-08 SAGES-FEMMES ET AUXILIAIRES MEDICAUX

F-08.01 SAGES-FEMMES

F-08.02 AUXILIAIRES RÉGLEMENTÉS

F-08.03 INGÉNIERIE

F-09 EXPERTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

(article L141-1 et R 141-1 du code de Sécurité Sociale)

F-09.01 MÉDECINE

F-09.01.01 Allergologie

F-09.01.02 Anatomie et cytologie pathologiques

F-09.01.03 Anesthésiologie et réanimation (services et soins médicaux d'urgence)

F-09.01.04 Biologie et médecine du développement et de la reproduction

F-09.01.05 Cancérologie - radiothérapie

F-09.01.06 Cardiologie

F-09.01.07 Dermatologie - vénérologie

F-09.01.08 Endocrinologie et maladies métaboliques

F-09.01.09 Gastro-entérologie et hépatologie

F-09.01.10 Génétique

F-09.01.11 Gynécologie médicale

F-09.01.12 Hématologie - transfusion

F-09.01.13 Maladies infectieuses, maladies tropicales

F-09.01.14 Médecine générale

F-09.01.15 Médecine interne - gériatrie et biologie du vieillissement

F-09.01.16 Médecine physique et de réadaptation

F-09.01.17 Médecine et santé du travail

F-09.01.18 Médecine vasculaire

F-09.01.19 Néphrologie

F-09.01.20 Neurologie

F-09.01.21 Ophtalmologie médicale

F-09.01.22 Oto-rhino-laryngologie (ORL) médicale

F-09.01.23 Parasitologie et mycologie

F-09.01.24 Pédiatrie

F-09.01.25 Pharmacologie fondamentale - pharmacologie clinique

F-09.01.26 Pneumologie

F-09.01.27 Rhumatologie

F-09.02 PSYCHIATRIE

F-09.02.01 Psychiatrie d'adultes

F-09.02.02 Pédopsychiatrie

F-09.03 CHIRURGIE

F-09.03.01 Chirurgie digestive

F-09.03.02 Chirurgie générale

F-09.03.03 Chirurgie infantile

F-09.03.04 Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie

F-09.03.05 Chirurgie orthopédique et traumatologique

F-09.03.06 Chirurgie plastique, reconstructrice, esthétique; brûlologie

F-09.03.07 Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

F-09.03.08 Chirurgie vasculaire

F-09.03.09 Gynécologie obstétrique

F-09.03.10 Neurochirurgie

F-09.03.11 Ophtalmologie

F-09.03.12 Oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale

F-09.03.13 Urologie

F-09.04 IMAGERIE MÉDICALE ET BIOPHYSIQUE

F-09.04.01 Radiologie et imagerie médicale

F-09.04.02 Biophysique et médecine nucléaire

F-09.05 BIOLOGIE MÉDICALE ET PHARMACIE

F-09.05.01 Alcoolémie

F-09.05.02 Bactériologie-virologie - hygiène hospitalière

F-09.05.03 Biochimie biologique

F-09.05.04 Biologie cellulaire et moléculaire

F-09.05.05 Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication

F-09.05.06 Epidémiologie, économie de la santé et prévention

F-09.05.07 Hématologie biologique

F-09.05.08 Immunologie biologique

F-09.05.09 Nutrition

F-09.05.10 Pharmacologie biologique

F-09.05.11 Physiologie

F-09.05.12 Sciences du médicament

F-09.05.13 Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques

F-09.06 ONDOTOLOGIE

F-09.06.01 Odontologie générale

F-09.06.02 Orthopédie dento-faciale - orthodontie

F-09.06.03 Prothésistes dentaires

F-09.07 PSYCHOLOGIE

F-09.07.01 Psychologie de l'adulte

F-09.08 SAGES-FEMMES ET AUXILIAIRES MÉDICAUX

F-09.08.01 Sages-femmes

F-09.08.02 Auxiliaires réglementés

F-09.08.03 Ingénierie

F-10 EXPERTS SPÉCIALISÉS DANS L'INTERPRÉTATION DE LA LISTE DES ACTES ET PRESTATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L.162-1-7 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

F-10.01 EXPERTS SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE NOMENCLATURES D'ACTES PROFESSIONNELS

F-10.02 EXPERTS SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE NOMENCLATURES D'ACTES DE BIOLOGIE MÉDICALE

G-MÉDECINE LÉGALE - CRIMINALISTIQUE ET SCIENCES CRIMINELLES

G-01 DOMAINE MÉDICO-JUDICIAIRE SPÉCIALISÉ

G-01.01 ALCOOLÉMIE

G-01.02 ANTHROPOLOGIE D'IDENTIFICATION

G-01.03 AUTOPSIE ET THANATOLOGIE

G-01.04 MÉDECINE LÉGALE DU VIVANT - DOMMAGE CORPOREL ET TRAUMATOLOGIE SÉQUELLAIRE

G-01.05 IDENTIFICATION PAR EMPREINTES GÉNÉTIQUES

G-01.06 CRIMINALISTIQUE, SCÈNES DE CRIME

G-01.07 IDENTIFICATION ODONTOLOGIQUE

G-01.08 PRODUITS STUPÉFIANTS ET DOPANTS

G-01.09 PROFILAGE

G-01.10 TOXICOLOGIE MÉDICO-LÉGALE

G-02 INVESTIGATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

G-02.01 ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES

G-02.02 ANTHROPOLOGIE

G-02.03 BIOLOGIE D'IDENTIFICATION

G-02.04 DOCUMENTS ET ÉCRITURE

G-02.05 DOCUMENTS INFORMATIQUES

G-02.06 ENTOMOLOGIE

G-02.07 EXPLOSIONS ET INCENDIE

G-02.08 FAUX ARTISTIQUES

G-02.09 MICROSCOPIE ÉLECTRONIQUE À BALAYAGE

G-02.10 TOXICOLOGIE ANALYTIQUE (DOSAGES)

G-02.11 TRACES ET EMPREINTES

G-02.12 ENREGISTREMENTS SONORES

G-03 ARMES - MUNITIONS – BALISTIQUE

G-03.01 BALISTIQUE

G-03.02 CHIMIE DES RÉSIDUS DE TIR

G-03.03 EXPLOSIFS

G-03.04 MUNITIONS

G-03.05 TECHNIQUES DES ARMES

H-INTERPRETARIAT TRADUCTION

H-01 INTERPRETARIAT

H-01.01 LANGUES ANGLAISES ET ANGLO-SAXONNES

H-01.01.01 Anglais

H-01.02 LANGUES ARABES, CHINOISES, JAPONAISES, HÉBRAÏQUES, AUTRES DOMAINES LINGUISTIQUES

H-01.02.01 Arabe

H-01.02.02 Araméen

H-01.02.03 Arménien

H-01.02.04 Azari

H-01.02.05 Bengali

H-01.02.06 Cambodgien

H-01.02.07 Chinois

H-01.02.08 Cinghalais

H-01.02.09 Comorien

H-01.02.10 Coréen

H-01.02.11 Dialectes africains

H-01.02.12 Finnois

H-01.02.13 Géorgien

H-01.02.14 Hébreu

H-01.02.15 Hindi

H-01.02.16 Hongrois

H-01.02.17 Irlandais

H-01.02.18 Japonais

H-01.02.19 Judéo-arabe

H-01.02.20 Kabyle

H-01.02.21 Kurde

H-01.02.22 Laotien

H-01.02.23 Malgache

H-01.02.24 Ourdou

H-01.02.25 Pachtou

H-01.02.26 Persan

H-01.02.28 Souahélie

H-01.02.29 Swahili

H-01.02.30 Tagalog (Langue Philippine)

H-01.02.31 Tamoul

H-01.02.32 Thaïlandais

H-01.02.33 Turc

H-01.02.34 Vietnamien

H-01.02.35Mongol
H-01.02.36Malais (Malaka-Archipel Indonésien)
H-01.02.37Indonésien
H-01.02.38Syriaque
H-01.02.39Pendjabi
H-01.02.40 Berbère
H-01.02.41 Ouzbek
H-01.02.42 Wolof
H-01.02.43 Somali
H-01.02.44 Bambara

H-01.04 LANGUES GERMANIQUES ET SCANDINAVES

H-01.04.01Allemand
H-01.04.02Danois
H-01.04.03Néerlandais
H-01.04.04Norvégien
H-01.04.05Suédois

H-01.05 LANGUES ROMANES : ESPAGNOL, ITALIEN, PORTUGAIS, AUTRES LANGUES ROMANES

H-01.05.01Catalan
H-01.05.02Espagnol
H-01.05.03Espéranto
H-01.05.04Grec moderne
H-01.05.05Italien
H-01.05.06Latin
H-01.05.07Portugais
H-01.05.08 Roumain
H-01.05.09 Rromani-Tzigane
H-01.05.10 Moldave
H-01.05.11Tchéchène

H-01.06 LANGUES SLAVES

H-01.06.01 Albanais
H-01.06.02 Bulgare
H-01.06.03 Lithuanien
H-01.06.04 Macédonien
H-01.06.05 Polonais
H-01.06.06 Russe
H-01.06.07 Serbe,croate
H-01.06.08 Slovaque
H-01.06.09 Slovène
H-01.06.10 Tchèque
H-01.06.11 Ukrainien
H-01.06.12 Biélorusse

H-02 TRADUCTION

H-02.01 LANGUES ANGLAISES ET ANGLO-SAXONNES

H-02.01.01 Anglais

H-02.02 LANGUES ARABES, CHINOISES, JAPONAISES, HÉBRAÏQUES, AUTRES DOMAINES LINGUISTIQUES

H-02.02.01 Arabe

H-02.02.02 Araméen

H-02.02.03 Arménien

H-02.02.04 Azari

H-02.02.05 Bengali

H-02.02.06 Cambodgien

H-02.02.07 Chinois

H-02.02.08 Cinghalais

H-02.02.09 Comorien

H-02.02.10 Coréen

H-02.02.11 Dialectes africains

H-02.02.12 Finnois

H-02.02.13 Géorgien

H-02.02.14 Hébreu

H-02.02.15 Hindi

H-02.02.16 Hongrois

H-02.02.17 Irlandais

H-02.02.18 Japonais

H-02.02.19 Judéo-arabe

H-02.02.20 Kabyle

H-02.02.21 Kurde

H-02.02.22 Laotien

H-02.02.23 Malgache

H-02.02.24 Ourdou

H-02.02.25 Pachtou

H-02.02.26 Persan

H-02.02.28 Souhahélie (Swahili)

H-02.02.29 Swahili

H-02.02.30 Tagalog (Langue Philippine)

H-02.02.31 Tamoul

H-02.02.32 Thaïlandais

H-02.02.33 Turc

H-02.02.34 Vietnamien

H-02.02.35 Mongol

H-02.02.36 Malais (Malaka-Archipel Indonésien)

H-02.02.37 Indonésien

H-02.02.38 Syriaque

H-02.02.39 Pendjabi

H-02.02.40 Berbère

- H-02.02.41 Ouzbek
- H-02.02.42 Wolof
- H-02.02.43 Somali
- H-02.02.44 Bambara

H-02.04 LANGUES GERMANIQUES ET SCANDINAVES

- H-02.04.01 Allemand
- H-02.04.02 Danois
- H-02.04.03 Néerlandais
- H-02.04.04 Norvégien
- H-02.04.05 Suédois

H-02.05 LANGUES ROMANES : ESPAGNOL, ITALIEN, PORTUGAIS, AUTRES LANGUES ROMANES

- H-02.05.01 Catalan
- H-02.05.02 Espagnol
- H-02.05.03 Espéranto
- H-02.05.04 Grec moderne
- H-02.05.05 Italien
- H-02.05.06 Latin
- H-02.05.07 Portugais
- H-02.05.08 Roumain
- H-02.05.09 Romani-Tzigane
- H-02.05.10 Moldave
- H-02.05.11 Tchétchène

H-02.06 LANGUES SLAVES

- H-02.06.01 Albanais
- H-02.06.02 Bulgare
- H-02.06.03 Lithuanien
- H-02.06.04 Macédonien
- H-02.06.05 Polonais
- H-02.06.06 Russe
- H-02.06.07 Serbe croate
- H-02.06.08 Slovaque
- H-02.06.09 Slovène
- H-02.06.10 Tchèque
- H-02.06.11 Ukrainien
- H-02.06.12 Biélorusse

H-03 LANGUES DES SIGNES ET LANGAGE PARLE COMPLETE

- H-03.01 LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE
- H-03.02 LANGAGE PARLÉ COMPLÉTÉ